

● (1650)

Il y a quelques années, un particulier de ma ville natale de Fergus, qui admire beaucoup le très honorable représentant, a essayé d'acheter la maison à titre privé pour garantir qu'elle serait préservée pour le peuple canadien. Il craignait qu'on ne détruise la maison si personne n'intervenait. Malheureusement, ses efforts ont été vains, mais il a tout de même le mérite d'avoir essayé. La maison sera peut-être à vendre plus tard et, à mon avis, il serait utile que le gouvernement reconnaisse qu'elle doit être préservée à titre de lieu historique. Selon moi, on devrait certainement reconnaître les deux lieux de ma circonscription, c'est-à-dire les maisons de deux Canadiens très distingués du comté de Grey, comme lieux historiques et prendre des mesures avant que cette partie de notre patrimoine national ne disparaisse à jamais.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais encore une fois rappeler les recommandations que j'ai faites au secrétaire parlementaire et lui demander de les signaler aux fonctionnaires appropriés en les priant de prendre des mesures au plus tôt avant que ces lieux historiques ne disparaissent.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves observations sur ce bill et féliciter le secrétaire parlementaire du discours qu'il a prononcé en présentant l'amendement à la loi sur les lieux et monuments historiques.

Je tiens surtout à parler du parc historique national de Fort Saint-Joseph et de l'île Saint-Joseph, à Algoma. Cet ancien lieu historique, qui est maintenant un parc historique, a joué un rôle très important dans la guerre de 1812 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il a non seulement servi à la défense de la frontière canadienne à l'époque de la guerre de 1812, mais il a aussi joué un rôle très important dans le commerce des fourrures de la région frontalière et dans la vie des autochtones du Canada au début de notre histoire. C'est à partir de ce fort qu'une des attaques les plus réussies contre un fort des États-Unis a été lancée en 1812. Un des forts américains situés sur les détroits de Mackinaw avait en effet été pris d'assaut par les forces britanniques, les commerçants de fourrures et les autochtones qui avaient pris part à l'attaque. Très peu de lieux historiques sont aussi importants que le Fort Saint-Joseph dans l'histoire du Canada.

Cet endroit convient admirablement pour la protection des oiseaux et de la flore. Il a abrité pendant bien des années un refuge d'oiseaux de 600 acres, et on y trouve un splendide éventail d'oiseaux, d'animaux et de plantes. De ce magnifique terrain, qui surplombe la rivière Sainte-Marie, on peut admirer les environs. On y trouve des plages naturelles pour la baignade, pour le pique-nique et autres activités de loisir.

Un comité consultatif a été créé il y a quelques années pour la promotion du Fort Saint-Joseph, alors simple lieu historique

L'ajournement

national marqué d'une plaque. Ce comité compte maintenant 10 ou 12 représentants des divers groupes de l'île Saint-Joseph. Je pense qu'il a fort bien collaboré à la valorisation optimale du fort, qui reçoit des milliers de visiteurs, ainsi qu'à son exploitation touristique journalière. Le personnel local de Parcs Canada se félicite de son concours. Ce comité a participé à la promotion et à la reconstruction du fort et au respect de son authenticité historique. On y a effectué plusieurs fouilles archéologiques depuis trois ou quatre ans. On y a installé un service d'eau, l'électricité. On y a construit un bâtiment de service et un bâtiment administratif. Il y a quelques semaines, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) annonçait la construction pour cette année d'un pavillon de conférences et de réception des visiteurs, qui doit coûter \$323,000. On y trouvera un musée historique pour le fort, un petit amphithéâtre pour les visiteurs, et en particulier pour les écoliers.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 5 heures?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Greenwood (M. Brewin)—L'immigration—Les réfugiés en Argentine—La collaboration avec Amnesty International; le député de Montmorency (M. Duclos)—L'immigration—On demande d'accélérer la procédure d'admission au Canada des réfugiés politiques chiliens et uruguayens; le député d'Egmont (M. MacDonald)—L'immigration—Demande de précision sur le sort réservé aux réfugiés en Argentine—Les mesures prises par le Haut commissariat des Nations Unies.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) invoque le Règlement.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je pense qu'on s'est entendu pour s'occuper cet après-midi pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, d'une mesure, le bill C-237, qui pourra être adoptée assez rapidement. La question ne devrait pas prendre toute l'heure.